



Conseil d'Agglomération

Mercredi 3 mai 2023

Procès-Verbal

CS 9602
07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCURIO-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARES PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre
& Entreprendre **ICI**
ARCHEAgglo.fr

Table des matières

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 5 avril 2023	4
Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération	4
ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS	18
2023-259 - Projet Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d'actions pluriannuels 2023-2028	18
2023-260 - Projet Alimentaire inter Territorial - Programme 2023	25
2023-261 - Campagne sensibilisation scolaire 2023-2024 - Choix des prestataires	28
2023-262 - Milieux / ENS - Contrat Ardèche Nature 2023 - 2026 - Convention de partenariat et validation du programme d'actions 2023	30
POLITIQUES CONTRACTUELLES	31
2023-263 Conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'Atout Ruralité Ardèche	31
URBANISME	33
2023-264 - Convention d'adhésion temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage	33
2023-265 - Subvention à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme	34
FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE	35
2023-266 - Patrimoine - Adhésion au groupement de commande SDE 07 pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments	35
2023-267 - Moyens généraux – Marché de fourniture de matériel et de produits d'entretien	36
2023-268 - Finances – Fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé	38
2023-269 - Finances – Fonds de concours à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse pour la réalisation de l'accès en mobilité douce au collège Joséphine Baker.	38
PETITE ENFANCE	39
2023-270 - Convention de groupement de commandes avec Planète Môme et accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des repas pour des multi accueils	39
2023-271 - Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation – Convention de groupement de commande avec Planète Môme	41
PROJET DE TERRITOIRE – MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL	43
2023-272 - Développement local - Renouvellement du Conseil de développement	43
ADMINISTRATION GENERALE	45
2023-273 - Modification d'un délégué au Syndicat Intercommunal des eaux de la Veauve	45
INFORMATIONS	45

Date de convocation : 27 avril 2023

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Nombre CC Présent : 50 - Nombre CC Votant : 57

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 5 avril 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 5 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

DEC 2023-157 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

– De signer le contrat d'engagement éducatif suivants, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles, le mercredi 22 mars 2023.

DEC 2023-158 - Objet : Commande publique - Avenant n°1 – Contrat simplifié n°2022C30 – AMO pour répondre à l'appel à candidature « programmation LEADER 2023-2027 » des EPCI ardéchois

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-7 ;

Vu la décision n°2022-515 en date du 04 août 2022 de signer le marché relatif à l'AMO pour répondre à l'Appel à Candidature « Programmation LEADER 2023-2027 » des EPCI ardéchois avec l'entreprise PLANÈD SCOP SARL pour un montant de 35 400 € HT ;

Considérant la diminution du montant des prestations prévues dans le contrat concernant les phases 2 et 3 :

- Le montant de la phase n°2 « stratégie de développement local et fiches-actions » est diminué de 1200 € HT car les prestations relatives aux réunions de concertation (CoPil + acteurs privés) avec animation de groupes de travail sur les fiches-actions n'ont été réalisées que partiellement ou sans besoin de mobiliser le prestataire;
- Le montant de la phase n°3 « proposition de scénarii » est diminué de 7 500 € HT car les prestations n'ont été réalisées que partiellement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2194-7 du code de la commande publique, il est nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise PLANÈD SCOP SARL ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise PLANÈD, sise Europôle de l'Arbois, Bât Marconi, Avenue Louis Philibert, 13100 Aix-en-Provence afin de diminuer le montant des prestations prévues dans le contrat concernant les phases 2 et 3.

Le montant initial du marché de 35 400.00 € HT est diminué de 8 700 € HT.

Le montant du marché s'élève désormais à 26 700 € HT (diminution de 24.6 %).

- Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

DEC 2023-159 A DEC 2023-163 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

- D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à
Monsieur, 26600 Mercurol-Veaunes
Monsieur, 26600 Mercurol-Veaunes
Monsieur, 07300 St Barthélémy-le-Plain

Monsieur, 07300 Cheminas
Madame, 07410 Pailharès.

DEC 2023-164 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Agent de déchetterie

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article L332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 à temps non complet (21/35^e), en qualité d'agent de déchetterie à la déchetterie de Saint Donat sur l'Herbasse.

DEC 2023-165 - Objet : Commande Publique – Marché n°2022-44-A – marché d'assistance et de conseil pour l'accompagnement et la mise en œuvre du mode de gestion d'exploitation du centre aquatique linéaire d'ARCHE Agglo

Considérant la nécessité de conclure un marché ayant pour objet une mission d'assistance et de conseil à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la collectivité et la mise en œuvre du mode de gestion d'exploitation du centre aquatique linéaire d'arche agglo ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 21 décembre 2022, sur le profil acheteur d'Arche Agglo, la plateforme dématérialisée « AWS », et au Dauphiné Libéré,

Considérant que ce marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la Commande Publique ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l'offre du groupement conjoint **AUREAM (mandataire) / loiré-hénochberg AARPI** sise 19 RUE BROCHANT - 75017 PARIS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 34 052.50 € HT soit 40 863 € TTC (toutes tranches confondues) et qu'elle répond aux attentes de la collectivité,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer le marché relatif à « *l'assistance et de conseil pour l'accompagnement et la mise en œuvre du mode de gestion d'exploitation du centre aquatique linéaire d'arche agglo* » avec le groupement conjoint **AUREAM (mandataire) / loiré-hénochberg AARPI** sise 19 RUE BROCHANT - 75017 PARIS.

- Le marché est conclu pour un montant de 34 052.50 € HT soit 40 863 € TTC (toutes tranches confondues) décomposé comme suit :

Tranche ferme : 4 225 € HT

Tranche optionnelle n°1 – Régie : 9 890 € HT

Tranche optionnelle n°2- DSP : 17 487.50 € HT

Tranche optionnelle n°3- contrôle et suivi DSP pour 1 an : 2 450 € HT

DEC 2023-166 - Objet : Habitat – outil « zéro logement vacant »

Vu la délibération n°2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Considérant l'enjeu de résorption de la vacance inscrit au PLH ;

Considérant l'opportunité d'avoir accès à l'outil gratuit « Zéro Logement Vacant », proposé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, qui permet de repérer les logements vacants, contacter les propriétaires et suivre les dossiers ;

Le Président a décidé

– D'habiliter Marc Dugué, responsable de l'unité aménagement et Anaïs Granger, responsable du service habitat logement pour déposer le dossier de demande d'accès aux données LOVAC et utiliser l'outil.

– De signer l'acte d'engagement principal pour l'accès aux données LOVAC, fichier 1767BISCOM et fichiers fonciers.

DEC 2023-167 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Agent de déchetterie

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article L332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 à temps non complet (21/35^e), en qualité d'agent de déchetterie à la déchetterie de Saint Donat sur l'Herbasse.

DEC 2023-168 - Objet : Commande publique - Avenant n°1 – Marché n° 2021-11-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-7 ;

Vu la décision n°2021-306 en date du 24 JUIN 2021 de signer le marché relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson avec l'entreprise REALITE ENVIRONNEMENT pour un montant de 50 760 € HT (offre de base + PSE) ;

Considérant que compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles (absence de pluies), les mesures n'ont pu être réalisées ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 pour prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2023 et que les délais intermédiaires par phase prévus à l'article 1.4 de l'acte d'engagement sont supprimés ;

Considérant l'absence d'incidence financière ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise REALITE ENVIRONNEMENT, sise 165 allée du Bief – 01 604 TREVOUX ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2023.
- Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

DEC 2023-169 A DEC 2023-173 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

- D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 €
Monsieur, 07300 Tournon-sur-Rhône
Monsieur, 07300 Tournon-sur-Rhône
Monsieur, 26600 La Roche-de-Glun
Madame, 26260 Saint Donat-sur-l'Herbasse
Monsieur, 07300 Tournon-sur-Rhône.

DEC 2023-174 - Objet : Petite enfance – Avenant n° 5 au Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Vu la décision n° 2022-425 du 7 juillet 2022 approuvant le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement de fonctionnement des EAJE d'ARCHE Agglo ;

Le Président a décidé

- De signer l'avenant n°5 au règlement de fonctionnement, afin de modifier et de rajouter les points suivants :

. Participation financière (tarifs) : A compter du 1^{er} avril 2023 :

- En cas de maladie supérieure à 3 jours, une déduction est appliquée aux familles dès le 2^{ème} jour calendaire sur présentation d'un certificat médical, le jour de carence étant le 1^{er} jour de maladie inscrit sur le certificat.
- En cas de maladie d'une durée entre 1 et 3 jours calendaires, la famille peut produire une attestation sur l'honneur en lieu et place du certificat médical

- Après une période de remplacement, Mme Lucy VOUREY est la directrice du multi-accueil Les Lutins situé sur la commune de St Donat sur l'Herbasse à compter du 1^{er} mars 2023.

- Tous les autres points du règlement sont inchangés.

DEC 2023-175 - Objet : Agriculture - Convention 2023 pour la collecte annuelle de déchets plastiques agricoles à la déchetterie de Colombier-le-Vieux pilotée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Considérant que l'utilisation de matière plastique est de plus en plus courante en agriculture et que l'élimination des plastiques usagés pose problème pour l'exploitant agricole comme pour la collectivité chargée de la collecte des ordures ménagères ;

Considérant qu'afin d'assurer à ce type de déchets une élimination pérenne et acceptable d'un point de vue économique et environnemental, la profession agricole a souhaité développer une filière de collecte et de valorisation « matière » de ces plastiques (recyclage) ;

Considérant que dans ce but, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place d'une opération de collecte et de recyclage des plastiques agricoles en partenariat avec les collectivités locales ;

Considérant l'intérêt de poursuivre ce partenariat ;

Considérant le projet de convention 2023 relatif à la collecte de déchets plastiques agricoles en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ;

Le Président a décidé

– D'approuver et signer la convention 2023 avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte annuelle des plastiques agricoles, ARCHE Agglo s'engageant notamment à mettre à disposition gratuitement la déchetterie de Colombier-le-Vieux et à compléter et transmettre les fiches de suivi des dépôts.

– La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche s'engage notamment :

- à assurer la maîtrise d'ouvrage de la collecte,
- à communiquer et sensibiliser les agriculteurs sur la gestion des déchets plastiques,
- à informer les agriculteurs des caractéristiques de propreté et de conditionnement requis,
- à informer la société prestataire des sites de collecte et des coordonnées du responsable de site ainsi que des dates de collecte et d'enlèvement prévu, à fournir au gardien de la déchetterie avant la collecte la liste des agriculteurs inscrits à la collecte avec leurs coordonnées ainsi que les estimations d'apport,
- à fournir une facture et une attestation de remise de plastique permettant aux exploitants de justifier d'une correcte élimination de leurs déchets sur la base de la fiche d'inscription fournie au responsable du site de collecte.

DEC 2023-176 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente – SAS LA CHOUETTE BRASSERIE à Saint-Jean-de-Muzols

Vu la délibération n°2022-055 en date du 9 février 2022 entérinant le règlement d'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente ;

Considérant le projet de la SAS La Chouette Brasserie à Saint-Jean-de-Muzols d'investissement pour un montant éligible de 99 265 € HT ;

Considérant que le financement de ce projet sera réalisé grâce à un autofinancement de 125 154 € ;

Considérant que l'entreprise peut donc prétendre à l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente d'un montant de 7 500 € de la part d'ARCHE Agglo (soit 15 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT) ;

Considérant l'avis FAVORABLE du comité technique du 24 février 2023 ;

Considérant l'avis FAVORABLE de la Commission Economie du 2 mars 2023 ;

Considérant l'avis FAVORABLE du bureau du 23 mars 2023 ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente à la SAS La chouette brasserie gérée par Monsieur LEVREY Rémy, immatriculée au RM d'Aubenas sous le numéro 918 967 373 00013 et demeurant 64 route du Grand Pont 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS pour un montant maximum de 7 500 €.

DEC 2023-177 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente – SARL LA BOUCHERIE DU VILLAGE à Saint-Félicien

Vu la délibération n°2022-055 en date du 9 février 2022 entérinant le règlement d'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente,

Considérant le projet de la SARL La boucherie du village à Saint-Félicien de modernisation du point de vente pour un montant d'investissement éligible de 50 863 € HT,

Considérant que le financement de ce projet sera réalisé grâce à un emprunt bancaire de 50 000 €,

Considérant que l'entreprise peut donc prétendre à l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente d'un montant de 7 500 € de la part d'ARCHE Agglo (soit 15 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT).

Considérant l'avis FAVORABLE du comité technique du 24 février 2023,

Considérant l'avis FAVORABLE de la Commission Economie du 2 mars 2023,

Considérant l'avis FAVORABLE du bureau du 23 mars 2023 ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente à SARL La boucherie du village géré par Monsieur Corentin JOSEPH, immatriculée au RM d'Aubenas sous le numéro 901 843 649 00012 et demeurant 10 grande rue 07410 SAINT-FELICIEN pour un montant maximum de 7 500 €.

DEC 2023-178 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente – SARL CHEZ PIERRETTE à TAIN L'HERMITAGE

Vu la délibération n°2022-055 en date du 9 février 2022 entérinant le règlement d'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente,

Considérant le projet de SARL Chez Pierrette à Tain l'Hermitage d'aménagement du point de vente pour un montant d'investissement éligible de 17 093 € HT,

Considérant que le financement de ce projet sera réalisé grâce à un emprunt bancaire de 28 000 €,

Considérant que l'entreprise peut donc prétendre à l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente d'un montant de 2 564 € de la part d'ARCHE Agglo (soit 15 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT).

Considérant l'avis FAVORABLE du comité technique du 24 février 2023

Considérant l'avis FAVORABLE de la Commission Economie du 2 mars 2023

Considérant l'avis FAVORABLE du bureau du 23 mars 2023 ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des TPE avec point de vente à SARL Chez Pierrette géré par Mesdames SKURZAK LINNETON Anne-Sophie et SKURZAK Louisa, immatriculée au RCS de Romans sur Isère sous le numéro 919 855 049 00012 et demeurant 19 place du Taurobole pour un montant maximum de 2 564 €.

DEC 2023-179 - Objet : Développement économique – Aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente – EIRL AU FUMET D'ANTAN à SAINT-FELICIEN

Vu la délibération n°2022-055 en date du 9 février 2022 entérinant le règlement d'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente ;

Considérant le projet de l'EIRL Au fumet d'antan à Saint-Félicien d'investissement pour un montant éligible de 106 710 € HT ;

Considérant que le financement de ce projet sera réalisé grâce à un autofinancement à hauteur de 36 000 et un emprunt bancaire de 70 000 € ;

Considérant que l'entreprise peut donc prétendre à l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente d'un montant de 7 500 € de la part d'ARCHE Agglo (soit 15 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT) ;

Considérant l'avis FAVORABLE du comité technique du 24 février 2023 ;

Considérant l'avis FAVORABLE de la Commission Economie du 2 mars 2023 ;

Considérant l'avis FAVORABLE du bureau du 23 mars 2023 ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide ARCHE Agglo à l'investissement des artisans sans point de vente à l'EIRL Au fumet d'antan gérée par Monsieur Corentin JOSEPH, immatriculée au RM d'Aubenas sous le numéro 839 835 733 00016 et demeurant 2 rue du Puiset - 07410 SAINT-FELICIEN pour un montant maximum de 7 500 €

DEC 2023-180 A DEC 2023-185 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les velociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à

Madame, 26600 Pont-de-l'Isère

Monsieur, 26600 Tain L'Hermitage

Monsieur, 26600 Larnage

Madame, 26600 Larnage

Madame, 07410 Arlebosc

Madame, 07300 St Jean-de-Muzols.

DEC 2023-186 - Objet : Patrimoine - Marché contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, barrières automatiques et manuels lot 1 et lot 2

Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché pour un contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, barrières automatiques et manuels

CONSIDÉRANT l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, une consultation en date du 8 mars 2023 a été adressée à 8 opérateurs économiques ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise ESPACS a remis la proposition qui répond complètement aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer le marché relatif à un contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, barrières automatiques et manuels décomposé en 2 lots :

Lot 1 : contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, automatiques et manuels

Lot 2 : contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires des barrières automatiques et manuelles avec la société ESPACS sise Za Les Gonnets Nord -26390 HAUTERIVES à compter du 2 mai 2023, pour une période de 1 an, reconductible par tacite reconduction 3 fois, soit 4 ans maximum.

Les prestations seront rémunérées par l'application de prix unitaires définis dans le bordereau des prix unitaires (BPU) de chaque lot et ce conformément aux quantités réellement exécutées.

- Le marché est conclu pour un montant de :

LOT 1 : marché N°2023C2020: 3770€HT annuel soit une estimation de 15080€ HT suivant BPU lot 1 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable)

LOT 2 : marché N°2023C2021: 1260€HT annuel soit une estimation de 5040€ HT suivant BPU Lot 2 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable).

Option lot 2 : Majoration option dépannage sous 4h, y compris W End et jours Fériés sur les barrières du Domaine de Champos uniquement 200€HT annuel soit une estimation de 800€ HT suivant BPU Lot 2 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable)

DEC 2023-187 - Objet : Aménagement – Aire d'accueil des gens du voyage de Tournon-sur-Rhône – Dérogation à la durée de séjour maximum

Vu la délibération n° 2021-169 approuvant le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tournon-sur-Rhône ;

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Considérant la nécessité d'examiner les demandes de dérogation à la durée de séjour maximum dans les conditions prévues par l'article 8 du décret précité ;

Le Président a décidé

- D'autoriser le Vice-Président à l'Habitat, le Directeur Général des Services, la Directrice Générale Adjointe et le Responsable d'Unité Aménagement Planification et Urbanisme à statuer sur les demandes de dérogation de durée de séjour sur l'aire d'accueil de Tournon-sur-Rhône et à signer tout document afférent.

DEC 2023-233 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

– De signer le contrat d'engagement éducatif suivants, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles : les mercredis du 05/04/2023 au 05/07/2023, les vacances de printemps du 11/04/2023 au 14/04/2023 puis les vacances d'été du 08/07/2023 au 28/07/2023

DEC 2023-234 - Objet : Patrimoine – Acquisition de 1 véhicule électrique GOUPIL à l'UGAP

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule de service immatriculé AA-435-HC ayant trop de kilomètres ;

Considérant l'offre financière de cession du 24 mars de la Société UGAP pour un véhicule électrique Goupil ;

Le Président a décidé

- D'accepter et signer l'offre financière en valeur de cession produite par UGAP Agence Centre Est -42 cours Suchet- CS60146 - 69286 LYON CEDEX 02 pour un montant de 33 338.45 € TTC tous frais inclus après déduction des 4000 € TTC de prime bonus écologique ainsi que tout document afférent à la présente décision.

DEC 2023-235 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

– De signer les contrats d'engagement éducatif suivants, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles :

- du 11 au 21 avril 2023 (avec une journée de préparation le 01/04/2023),
- du 11 au 14 avril 2023 (avec une journée de préparation le 01/04/2023),
- du 17 au 21 avril 2023 (avec une journée de préparation le 01/04/2023),
- du 17 au 21 avril 2023.

DEC 2023-236 - Objet : Développement économique – Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec les chambres consulaires en date du 06 mai 2022

Vu la délibération n° 2021-636 en date du 15 décembre portant sur la définition de l'intérêt communautaire sur la politique commerciale

Vu la convention partenariale du 06 mai 2022 entre la communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ardèche et de la Drôme et les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche et de la Drôme

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, ARCHE Agglo a sollicité les chambres consulaires pour étendre la durée de la présente convention afin de réaliser l'ensemble des accompagnements définis ;

Le Président a décidé

– De signer l'avenant n°1 à convention partenariale du 06 mai 2022 entre la communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ardèche et de la Drôme et les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche et de la Drôme portant sur la modification de la durée.

– L'article 7 de la convention est modifié comme suit : La présente convention prend effet à la signature et ce jusqu'au 31 juin 2023.

- Toutes les autres dispositions contractuelles demeurent inchangées.

DEC 2023-237 - Objet : Commande Publique – Contrat n° 2023C27 – Mission de contrôle technique extérieur - Génie Civil dans le cadre des travaux d'aménagement contre les crues de la Veayne et du Merdarioux

Considérant la nécessité de confier une mission de contrôle extérieur pour les ouvrages de génie-civil dans le cadre des travaux d'aménagement contre les crues de la Veayne et du Merdarioux ;

Considérant la consultation en date du 21 mars 2023 adressée à 5 entreprises ;

Considérant que l'offre des entreprises SOCOTEC Construction (26000 Valence) – RINCENT (sous-traitant) est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la collectivité ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président a décidé

– De conclure et signer le contrat relatif à une mission de contrôle extérieur pour les ouvrages de génie-civil dans le cadre des travaux d'aménagement contre les crues de la Veayne et du Merdarioux avec l'entreprise SOCOTEC Construction (26000 Valence) sise Le Crysval – 5 av. de la Gare – CS 15164 – 26958 Valence cedex 9 pour un montant de 35 600 € HT soit 42 720 € TTC.

DEC 2023-238 - Objet : Commande Publique – Marché n° 2022-33-A – Avenant n°1 - Travaux de raccordement assainissement lieudit Les Vignes RD238 route de Gilhoc commune de Colombier le Jeune

Vu l'articles R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la décision n°2022-641 en date du 24 octobre 2022 de signer le marché relatif aux travaux de raccordement assainissement lieudit Les Vignes RD238 route de Gilhoc commune de Colombier le Jeune avec l'entreprise GRUAT TP (07300 PLATS) pour un montant de 33 799 € HT.

Vu l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le Conseil Général de l'Ardèche gestionnaire de la voirie a exigé un remblaiement en béton à tranchée dû au changement d'implantation de la conduite.

Considérant la nécessité de conclure un avenant pour prendre en compte des suggestions techniques imprévues et pour prolonger le délai d'exécution de 30 jours ouvrés ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise GRUAT TP, sise 80 ROUTE DE MAUVES – 07300 PLATS aux caractéristiques suivantes :

- Des quantités modifiées
- Des prix nouveaux
- Une prolongation du délai d'exécution de 30 jours ouvrés pour la partie exécution des travaux, portant le délai d'exécution des travaux à 60 jours ouvrés.

- l'avenant a une incidence financière en plus-value de 7 005.10 € HT, ramenant le montant total du marché à 40 804.10 € HT.

- Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

DEC 2023-239 A DEC 2023-244 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les velociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à
Madame, 07300 Tournon-sur-Rhône
Monsieur, 26260 Chavannes
Madame, 07300 Glun
Madame 07300 St Jean-de-Muzols
Monsieur, 07300 St Jean-de-Muzols
Monsieur, 07300 St Jean-de-Muzols.

DEC 2023-245 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement saisonnier d'activité – Adjoint technique territorial

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article 3, L 332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement saisonnier d'activité : du 22 décembre 2023 au 21 juin 2024 à temps complet, en qualité d'adjoint technique territorial – agent de déchetterie.

DEC 2023-246 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement temporaire d'activité – Adjoint technique territorial

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article 3, L 332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement temporaire d'activité : du 22 juin 2023 au 21 décembre 2023 à temps complet, en qualité d'adjoint technique territorial – agent de déchetterie.

DEC 2023-247 - Objet : GEMAPI – conventions de mise à disposition d’ouvrages, de partage ou de superposition d’usage pour les systèmes d’endiguement et conventions de mutualisation de moyens avec les communes ou les syndicats pour la surveillance de ces ouvrages.

Considérant la compétence « GEMAPI » de la Communauté d’Agglomération ;

Considérant la nécessité de conventionnement pour superposition d’affectation des digues pour l’autorisation du système d’endiguement du Rhône avec la Compagnie Nationale du Rhône, le Conseil Départemental d’Ardèche, les communes de Tournon-sur-Rhône et Tain-l’Hermitage ;

Le Président a décidé

- De signer les différentes conventions afférentes au système d’endiguement du Rhône.

Le Président souhaite la bienvenue à Jean-Pol BADOUARD, Trésorier de l’Association l’Ardéchoise et Sylvain RENAUD coordinateur, à qui il donne la parole.

M. RENAUD présente la 30^{ème} édition de l’Ardéchoise qui se déroulera du 14 juin au 17 juin 2023 avec à ce jour environ 11 000 inscriptions. Compte tenu, que cette manifestation parcourt le territoire d’ARCHE Agglo en Ardèche mais aussi en Drôme, il sollicite les communes pour la mise à disposition d’agents techniques pour la pose et la dépose de la signalétique et la préparation du site notamment. Un courrier de sollicitation expliquant les besoins a été distribué aux élus ainsi qu’un programme de cette 30^{ème} édition de l’Ardéchoise. Il ajoute que l’Ardéchoise a toujours reçu un soutien fort des communes d’ARCHE Agglo et il ne doute pas qu’il en sera de même cette année. Il reste à disposition pour tout renseignement et souhaite avoir l’occasion d’accueillir les élus lors de cet évènement.

Laurent BARRUYER ajoute qu’il avait déjà fait passer ce message aux élus lors du dernier Conseil d’Agglomération lors de l’approbation de la convention qui lie ARCHE Agglo et l’Association l’Ardéchoise pour les 6 ans à venir. Par le passé, les communes de l’ex CC du Pays de St-Félicien mettaient à disposition des agents mais le territoire d’ARCHE Agglo étant largement couvert par cette manifestation, il est fait plus largement appel à l’ensemble des communes pour apporter une aide à l’organisation logistique. Il assure aux représentants de l’Ardéchoise du soutien d’ARCHE Agglo.

Le Président les remercie.

ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS

Rapporteur Stéphanie NOUGUIER – Pascal BALAY

2023-259 - Projet Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d'actions pluriannuels 2023-2028

Contexte

2019 – Plan Climat Air Energie Territorial

2021 – Candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance

- Labélisation niveau 1 « projet émergent » du Projet Alimentaire inter-Territorial
- Sélection du PAiT dans le cadre du Plan de Relance pour une subvention de 100 000 € pour 3 ans pour ARCHE Agglo (60 %) et la Communauté de Communes de Rhône Crussol (40 %)

2022 – réalisation d'un diagnostic « agri-alimentaire » avec l'association Let's Food et Vertigo Lab

- Mai 2022 : réalisation de 3 « focus groupes »
- Juin 2022 : Arbitrage en COPIL pour sélectionner les 3 enjeux prioritaires et stratégiques du PAiT
- Septembre 2022 : réalisation de 3 ateliers participatifs pour co-construire le programme d'actions
- Novembre 2022 : Rédaction du tableau de bord avec 30 actions

-> Présentation de la stratégie et du programme d'actions pour 2023-2028

Bilan des partenariats / prestations – rappel et perspectives



Plan Pastoral Territorial
Suite étude panneaux photovoltaïques ?
Transmission: formation élus + cédants et porteurs de projet

Transmission: formation élus + cédants et porteurs de projet
Accompagnement Agro Fertilité, enherbement, MO, Eau



Défi Foyers à
Alimentation Positive



Accompagnement cantines
Accompagnement Agro Fertilité, enherbement, MO, Eau

ADDEAR - Associations Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
CIVAM - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
DRAAF - Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
IREPS - Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
PAiT - Projet Alimentaire inter-Territorial
PNA - Programme National pour l'Alimentation

Coordination des associations d'aide alimentaire 2023-2024



Et aussi : atelier jardin et conserves



Transmission: formation élus + cédants et porteurs de projet





Les 3 enjeux stratégiques du PAiT

Chaque enjeu est lié à un pilier du développement durable :

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)



Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 1-Développer l'offre alimentaire en milieu rural – soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2-Soutien aux mobilités douces
- 3-Renforcer la coordination entre les associations d'aide alimentaire *Action 2023
- 4-Aide alimentaire itinérante

Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 5-Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6-Chantiers de glanage
- 7-Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats...)

Eduquer à une alimentation saine et durable

- 8 - Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 9 - Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 10 - Augmenter le nombre de jardins partagés
- 11 - Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable



Action 2023 : enjeu 1 - favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 3-Renforcer la coordination entre les associations d'aide alimentaire
- 4-Aide alimentaire itinérante *essaimage possible de l'action 3

Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 6-Chantiers de glanage *essaimage possible de l'action 3
- 7-Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats...) *essaimage possible de l'action 3

Eduquer à une alimentation saine et durable

- 9 - Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable *essaimage possible de l'action 3

Plan de financement : 13 500 €, coût global pour 40 jours d'accompagnement CIVAM 07, CIVAM 26 et IREPS07

Répartition : 50 % de financement PNA (Programme National Alimentation), 20 % de financement CCRC et 30 % d'autofinancement AA

Cibles : Centres sociaux, MJC, Associations d'aide alimentaire ou en lien avec des publics précaires, agriculteurs

Action en lien avec le service solidarité





Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

- 12-Rendre visible les producteurs et les expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 13-Echanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 14-Transmission des corps de ferme et accès au logement pour les installations *Action 2023
- 15-Emergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 16-Aides financières et techniques pour les productions nourricières de qualité
- 17-Valoriser les métiers agricoles auprès des jeunes pour susciter des vocations *Action 2023

Préserver et faciliter l'accès au foncier

- 18-Aller vers de l'acquisition foncière concertée ?
- 19-Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier
- 20-Sanctuariser les espaces agricoles

Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité

- 21-Emergence d'une légumerie pour la restauration
- 22-Emergence de structures collectives de transformation et commercialisation
- 23-Mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 24-Opportunité de création de cuisines intercommunales ?



Action 2023 : enjeu 2 - faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

- 14-Transmission des corps de ferme et accès au logement pour les installations
- 17-Valoriser les métiers agricoles auprès des jeunes pour susciter des vocations

Action 14

- Elus : Formation aux enjeux de la transmission
- Cédant et porteurs de projets : casse-croute installation transmission
1 réunion 07 et 1 réunion 26 avec co-animation technique
Chambre Agris + ADDEAR

Plan de financement :

- Prestation de 13 000 € maximum (expertise identifiée auprès des Chambres d'agriculture 26 et 07, des ADDEAR 26 et 07 et de Solidarité Paysans)
- Pas de financement identifié
- Jours dédiés RH (Laura Castillo) 40 % CC Rhône Crussol / 60 % ARCHE Agglo

Action 17

Elèves de terminales Bac Pro Commerce : Atelier de sensibilisation et atelier cuisine - Lycée G. Faure de Tournon sur Rhône

Plan de financement :

Prestation de 705 €, dont 200 € pris en charge par le Lycée G.Faure. Reste à charge ARCHE Agglo : 505 €

Lien avec le service économie : Forum de l'Emploi et du Forum des Métiers pour 2024



Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 25-Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux * Action 2023
- 26-Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineux et légumineuses à l'échelle régionale
- 27-Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes * Action 2023

Accélérer la transition des régimes alimentaires

- 28-Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels

- 29-Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets
- 30-Etudier la création d'unité de broyage mobile pour la production de compost



Action 2023 : enjeu 3 - encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 25-Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 27-Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes

Plan de financement :

Action 25 – Action mutualisée avec CCRC

Collectifs d'agriculteurs : Prestation de 12 000 € maximum, expertise technique identifiée auprès des Chambres d'agriculture, du réseau AgriBio et autres structures compétentes techniquement sur les thématiques agricoles

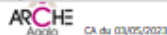
Répartition : Prestation hors financement PNA, et répartition du reste à charge entre CCRC et ARCHE Agglo à définir, Jours dédiés RH (Laura C) : réparti entre ARCHE Agglo (60%) et CCRC (40%)

Action 27 - Action mutualisée avec CCRC

Co-portage avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol d'une réponse à un AMI de l'Agence de l'Eau pour essayer des projets de key-line design (méthode innovante d'infiltration de l'eau à la parcelle).

Sous réserve d'obtention de la subvention et de cofinanceurs

Dépôt de la demande de subvention en 2023, impact budgétaire pour 2024



Pascal BALAY ajoute qu'une aide importante de la CNR est envisagée pour l'action 27.



Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)

La priorisation et la chronologie des actions de 2024 à 2028 sera débattue au sein de la Commission Environnement.

Plan de financement :

Coût annuel des actions : 100 000 €, dont 56 000 € pour les campagnes pédagogiques

Recettes :

sous réserve d'être lauréat des appels à projets à venir.

Veille auprès des financeurs : État, Région (FEADER), LEADER, Département, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau, CNR, ...

Subvention de 100 000 € du PNA en vigueur de 2021 à 2023 (ARCHE Agglo 60 % et Rhône Crussol 40 %)



Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant la reconnaissance du PAiT en août 2021 par le Ministère de l'agriculture pour utiliser la marque collective « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », labellisé de niveau 1 « projet émergent ».

Considérant la sélection du PAiT par l'État et la Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) en septembre 2021 et l'obtention de la subvention de 100 000 € dans le cadre du Plan France Relance,

Considérant la convention signée avec l'État et la DRAAF pour la période allant du mois d'avril 2021 à avril 2024,

Considérant la constitution du COPIL pour ce projet constitué de Stéphanie Nouguier, Pascal Balaÿ pour ARCHE Agglo et Jean Riaillon et Denis Dupin pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant le déroulé du diagnostic du Projet Alimentaire inter-Territorial réalisé avec la CC de Rhône Crussol, partagé avec les acteurs du territoire en 2022 avec l'expertise de l'association Let's Food et du cabinet Vertigo Lab :

- Synthèse des données disponibles (diagnostics du territoire, recensement général agricole, plan climat, ...) et identification d'enjeux prioritaires
- Mai 2022 : réalisation de 3 « focus groupes » pour confronter les premiers résultats du diagnostic aux acteurs de terrains et recueillir leurs avis, expériences, pistes de solutions
- Juin 2022 : Arbitrage en COPIL pour sélectionner les 3 enjeux prioritaires et stratégiques
- Septembre 2022 : réalisation de 3 ateliers participatifs afin de co-construire le programme d'action du PAiT, compte tenu du diagnostic et des enjeux du territoire.
- Novembre 2022 : Synthèse, finalisation du diagnostic, rédaction du tableau de bord avec 30 actions et approfondissement du contenu de réalisation de 12 actions parmi les 30 actions.

Considérant les **3 enjeux stratégiques liés aux 3 piliers du développement durable** avec un volet social, un volet économique et un volet environnemental :

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Considérant le plan d'actions pluriannuel 2023-2028 associé à chacun de ces enjeux :

ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS - volet social

Objectif 1 : Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 1- Développer l'offre alimentaire en milieu rural – soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2- Soutien aux mobilités douces pour faciliter l'accès aux points de vente alimentaires
- 3- Renforcer la coordination des acteurs et actions de l'aide alimentaire
- 4- Faciliter l'accès à l'aide alimentaire en soutenant le développement d'une aide alimentaire itinérante

Objectif 2 : Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 5- Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6- Proposer des chantiers de glanage
- 7- Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats etc.)

Objectif 3 : Eduquer à une alimentation saine et durable

- 8- Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 9- Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 10- Augmenter le nombre de jardins partagés
- 11- Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable

ENJEU 2 : FACILITER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE ET LA STRUCTURATION DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES – volet économique

Objectif 1 : Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

- 12- Augmenter la visibilité des producteurs et expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 13- Encourager et faciliter l'échanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 14- Faciliter la transmission des corps de ferme et l'accès au logement pour les installations
- 15- Encourager l'émergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 16- Favoriser les productions nourricières de qualité au travers d'aides financières et techniques ciblées
- 17- Valoriser les métiers agricoles et alimentaires auprès des jeunes pour susciter des vocations

Objectif 2 : Préserver et faciliter l'accès au foncier

- 18- Développer l'acquisition foncière concertée entre collectivités, SAFER, Terres de Liens, CNR et agriculteurs locaux
- 19- Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier (Le Coin du Foncier...)
- 20- Sanctuariser les espaces agricoles en mobilisant de nouveaux outils (PAEN, ZAP...)

Objectif 3 : Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité

- 21- Créer ou soutenir l'émergence d'une légumerie pour la restauration
- 22- Encourager l'émergence et accompagner le développement de structures collectives de commercialisation et de transformation
- 23- Faciliter la mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 24- Étudier les opportunités de création de cuisines intercommunales ?

ENJEU 3 : ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES POUR REDUIRE LES RISQUES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX – volet environnemental

Objectif 1 : Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 25- Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 26- Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineux et légumineuses à l'échelle régionale
- 27- Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design)

Objectif 2 : Accélérer la transition des régimes alimentaires

- 28- Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

Objectif 3 : Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels

- 29- Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets des professionnels
- 30- Etudier la création d'unité de broyage mobile pour produire du compost de proximité

La priorisation et la chronologie des actions de 2024 à 2028 sera débattue au sein de la Commission Environnement.

Considérant le Plan de financement à savoir 100 000 € annuel pour les actions, dont 56 000 € concernent les campagnes pédagogiques

Considérant les financements sous réserve d'être lauréat des appels à projets à venir. Veille auprès des financeurs : État, Région (FEADER), LEADER, Département, Agence Régional de Santé, Agence de l'Eau, CNR, ...

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE les 3 enjeux stratégiques du Projet Alimentaire inter Territorial
- ✓ APPROUVE les 30 actions identifiées pour ces 3 axes stratégiques
- ✓ SOLLICITE les partenaires financiers selon leur règlement en vigueur
- ✓ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2023-260 - Projet Alimentaire inter Territorial - Programme 2023

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Considérant les 3 enjeux stratégiques liés aux 3 piliers du développement durable avec un volet social, un volet économique et un volet environnemental :

Considérant la proposition de programme d'actions 2023 à savoir :

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Objectifs	Actions	Partenaires	Financement
Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire	Action principale : Action 3 : Renforcer la coordination des acteurs et actions de l'aide alimentaire <u>Actions secondaires :</u> Action 4 : Faciliter l'accès à l'aide alimentaire en soutenant le développement d'une aide alimentaire itinérante	Missions apprentie en interne	Prestation de 13 500 € pour 40 jours d'accompagnements (expertise identifiée auprès du CIVAM 07, de l'IREPS 07 et du CIVAM 26). Financement de 50 % par le Plan National pour l'Alimentation (convention DRAAF jusqu'à septembre 2024)
Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité	<u>Actions secondaires :</u> Action 6 - Proposer des chantiers de glanage Action 7 - Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats etc.)	+ expertise du CIVAM 07 avec IREPS 07 et CIVAM 26	
Eduquer à une alimentation saine et durable	Action 9 - Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable		

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Objectifs	Actions	Partenaires	Financement
Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières	Action 14 : Faciliter la transmission des corps de ferme et l'accès au logement pour les installations	ADDEAR + les Chambre d'agriculture + Association Solidarité Paysans +	Prestation de 13 000 € maximum
Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières	Action 17 : Valoriser les métiers agricoles et alimentaires auprès des jeunes pour susciter des vocations	Lycée et collèges de ARCHE Agglo	Partenariat avec le Lycée Gabriel Faure de Tournon sur Rhône

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Objectifs	Actions	Partenaires	Financement
Accélérer le changement des pratiques agricoles	Action 25 : Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux	Expertise identifiée auprès des Chambres d'agriculture, du réseau AgriBio et autres structures compétentes	Prestation de 12 000 € maximum
Accélérer le changement des pratiques agricoles	Action 27 : Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design)		Financement en cours de demande à l'Agence de l'Eau pour le projet de key-line design avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol

Considérant l'avis des élus de la Commission Environnement du 14 février 2023 pour ARCHE Agglo,

Considérant l'avis des élus de la Commission Agricole du 7 février 2023 de la Communauté de Communes de Rhône Crussol ;

Considérant l'avis des élus du Comité de Pilotage du PAiT du 2 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le programme d'actions pour 2023
- ✓ SOLLICITE les partenaires financiers selon leurs règlements en vigueur
- ✓ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2023-261 - Campagne sensibilisation scolaire 2023-2024 - Choix des prestataires

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2123-1, R2131-12, L2422-1 et L2422-2 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un nouveau marché concernant la réalisation d'animations sur le thème de l'environnement pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires publiques et privées des communes du territoire durant l'année scolaire.

Considérant que ce marché doit également permettre aux enfants accueillis dans les ALSH du territoire de bénéficier d'une sensibilisation sur les mêmes thématiques que les écoles.

Considérant la consultation engagée sous forme d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique et à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 07 février 2023 sur le profil acheteur d'ARCHE Agglo, au BOAMP et au JOUE,

Considérant que cette procédure comportait les caractéristiques substantielles suivantes :

- ✓ **Marché de services alloti comme suit :**
 - Lot 1 : thématique des rivières
 - Lot 2 : thématique agriculture – alimentation
 - Lot 3 : thématique des espaces naturels
 - Lot 4 : thématique du climat
 - Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ✓ **Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire,**
- ✓ **Accord-cadre avec un minimum et un maximum fixé en quantité :**

Pour les classes (écoles) :

Lot	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : thématique des rivières	40 classes	90 classes
Lot 2 : thématique agriculture – alimentation	10 classes	50 classes
Lot 3 : thématique des espaces naturels	10 classes	30 classes
Lot 4 : thématique du climat	10 classes	30 classes

Pour le lot n°5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Mini annuel	Maxi annuel
0 session	10 sessions

➤ **Insertion d'un enjeu « santé et environnement », dans les lots 1, 2 4 et 5.**

Considérant que la durée de chaque lot de l'accord-cadre est de 1 an à compter de la notification du 1^{er} bon de commande pour que les prestations s'exécutent pendant l'année scolaire 2023-2024, reconductible tacitement 2 fois 1 an.

Considérant qu'une analyse des candidatures et des offres reçues a été effectuée au regard des critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 avril d'attribuer :

➤ Le lot 1 : Thématique des rivières

Au groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère) pour un montant estimatif de 108 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 2 : Thématique agriculture / alimentation

Au groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD) pour un montant estimatif de 105 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 3 : Thématique des espaces naturels

A l'**entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes** (69007 Lyon) pour un montant estimatif de 39 750 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 4 : Thématique du climat

A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant estimatif de 37 800 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

➤ Le lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant estimatif de 8 400 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

Emmanuel GUIRON souligne que les enseignants apprécient ces interventions et que les enfants adhèrent totalement.

Stéphanie NOUGUIER dit qu'effectivement ces sensibilisations ont un vif succès et qu'afin d'éviter d'avoir à faire un choix les premiers inscrits sont les 1^{er} servis.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 57 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres,

- AUTORISE le Président à signer les accords cadre à bons de commandes et les avenants nécessaires à leur exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

2023-262 - Milieux / ENS - Contrat Ardèche Nature 2023 - 2026 - Convention de partenariat et validation du programme d'actions 2023

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Considérant qu'ARCHE Agglo s'engage depuis 2015 auprès du Département de l'Ardèche dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion durable de l'Espace Naturel Sensible des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (ENS DDD) réparti sur 2 540 ha et 10 communes : Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Vieux, Saint-Victor, Saint-Barthélémy-le-Plain, Colombier-le-Jeune, Plats, Lemps, Etables, Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

Considérant qu'en 2022/2023, le Département a mis à jour, de manière concertée, son Schéma Directeur des ENS ardéchois Horizon 2030. Dans ce cadre, il a maintenu une enveloppe financière annuelle pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et établi un **Contrat Atout Nature (CAN)** et des objectifs sur 4 ans, renouvelables, pour chaque ENS dont la plupart sont pilotés par une structure coordinatrice locale. C'est ainsi que pour l'ENS DDD, ARCHE Agglo bénéficie de 40 000 €/an d'aide du CD 07 pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs ainsi que pour l'animation du site.

Considérant que le Comité de suivi de l'ENS DDD, composé des élus des 10 communes, de partenaires scientifiques, de représentants d'usagers et de propriétaires impliqués dans la gestion du site s'est réuni le 22 février 2023 pour partager les objectifs 2023-2026 et le programme d'actions 2023.

Considérant les objectifs 2023-2026 du CAN ENS DDD :

- ✓ Objectif 1 : Préserver les vieilles forêts
- ✓ Objectif 2 : Préserver les milieux ouverts
- ✓ Objectif 3 : Inventorier et suivre les espèces faune et flore liées aux milieux aquatiques
- ✓ Objectif 4 : Concilier les usages
- ✓ Objectif 5 : Sensibiliser-Eduquer à la nature

Considérant le plan de financement prévisionnel 2023 :

Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Financement du Dpt		Autofinancement	
			Montant ⁽¹⁾	taux	Montant ⁽¹⁾	taux
Animation et coordination (80% ETP)	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
Education à la nature à destination des scolaires (Campagne pédagogique AA)	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	63 780,00 €	TTC	40 000,00 €	63%	23 780,00 €	37%

Considérant le contrat d'objectifs et de partenariat 2023-2026 ATOUT NATURE avec le Département de l'Ardèche ;

Considérant les fiches actions 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Pascal BALAY souligne l'excellent travail réalisé par Sophie FOROT qui est passionnée par le sujet.

Le Président remercie plus globalement l'ensemble du service environnement ainsi que Stéphanie NOUGUIER et Pascal BALAY.

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le Contrat Atout Nature ENS DDD 2023-2026.,
- ✓ VALIDE le programme d'actions ENS DDD 2023 ;
- ✓ SOLLICITE les financements selon les règlements en vigueur ;
- ✓ AUTORISE M. le Président ou la Vice-présidente en charge de l'environnement à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur Pierre MAISONNAT

2023-263 Conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'Atout Ruralité Ardèche

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ;

Considérant que le département de l'Ardèche souhaite contractualiser pour une période de 4 ans (2023-2026) pour l'attribution d'un montant de subventions de 426 386 euros.

Considérant que les bénéficiaires sont les Communautés de communes et Communautés d'agglomération, à l'exception des collectivités regroupant moins de cinq communes ardéchoises.

Considérant que les opérations éligibles portent sur des projets d'investissement permettant la création et la réhabilitation d'équipements témoignant d'un intérêt pour les habitants :

- ✓ Equipements favorisant l'accès à la santé
- ✓ Equipements scolaires, équipements d'accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse
- ✓ Equipements culturels, patrimoniaux et de loisirs, équipements sportifs
- ✓ Alimentation en eau potable, assainissement, rivières
- ✓ Vidéo protection
- ✓ Autre...

Considérant que les dépenses éligibles sont celles liées à l'acquisition (foncier et bâtiments) et à la réalisation de travaux à l'exclusion de : · Tous frais annexes (études préalables, frais d'ingénierie, frais de notaire...), · Matériel roulant, · Réseaux secs (fibre, téléphone, électricité...)

Considérant les modalités de l'aide suivantes :

- ✓ L'aide départementale prend la forme d'une enveloppe d'aide pluriannuelle calculée au prorata de la population DGF par intercommunalité pour 4 ans (2023-2027). A cet effet, une convention précisant le programme d'actions sera conclue entre chaque collectivité et le Département. Cette programmation pourra faire l'objet d'une révision annuelle.
- ✓ Le taux d'aide maximum par opération s'élève à 50 % du montant hors taxe des dépenses éligibles dans le respect du taux minimum d'autofinancement (20%) prévu par l'article L 1111-10 du CGCT concernant les interventions financières des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Considérant les modalités de dépôt de la demande : à l'issue de la signature du contrat pluriannuel conclu entre la collectivité et le Département, la collectivité sera tenue de déposer une demande pour chaque opération figurant dans le programme d'actions.

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe du conventionnement avec le Département de l'Ardèche dans le cadre d'ATOOUT Ruralité Ardèche ;
- AUTORISE M. le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

URBANISME

Rapporteur Jean-Louis MORIN

2023-264 - Convention d'adhésion temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que la Communauté d'agglomération peut engager et mettre en œuvre tout dispositif de mutualisation, dans le cadre des dispositions légales en vigueur et notamment des articles L 5211-4-1, L 5211-4-2 et L 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'ARCHE Agglo dispose d'un service mutualisé d'Autorisation Droit du Sol (ADS) ;

Considérant que la commune de Tain-l'Hermitage, en attente du recrutement d'un instructeur, n'est pas en capacité d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant que l'équipe du service ADS d'ARCHE Agglo est en capacité d'assurer temporairement l'instruction de certains actes pour le compte de la commune (Permis de Construire, Permis de Construire modificatifs, Déclarations Préalables « complexes », Permis d'Aménager) ;

Jean-Louis MORIN indique que le service ADS a accueilli cette semaine son 3^{ème} instructeur.

Considérant le projet de convention avec la commune de Tain l'Hermitage confiant au service ADS d'ARCHE Agglo l'instruction de ce type de dossier pour 3 mois renouvelable une fois soit 6 mois maximum ;

Considérant que sur 6 mois, l'estimation de la charge de travail supplémentaire pourrait correspondre à environ 23 dossiers soit 18 eqPC soit de l'ordre de 76h d'instruction ;

Considérant que l'instruction sera facturée à la commune au coût équivalent PC en vigueur dans la convention 2021-2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'adhésion temporaire au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune de Tain l'Hermitage ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'urbanisme à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

2023-265 - Subvention à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 6 février 2019, les communes peuvent recevoir une aide de 5 000€ pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme ou lorsque l'élaboration ou la révision du PLU est imposée (mise en compatibilité avec le PLH, le SCoT ou la réglementation) cette somme est de 10 000€.

L'engagement de cette somme est effectué sous réserve que les éléments du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) soient conformes aux orientations du PLH et des politiques environnementales de l'agglomération. Le solde est effectué sous réserve que le PLU approuvé soit conforme aux orientations du PLH.

Pour mémoire:

L'objectif est d'accompagner les communes dans l'élaboration ou révision de leur document d'urbanisme afin de garantir la compatibilité avec le PLH et plus généralement, d'anticiper les demandes d'avis des Personnes Publiques Associées lors de l'arrêt du document.

Instruction des dossiers :

- **Demande, au moment du lancement de la démarche.** ARCHE Agglo accuse réception du dossier et demande le cas échéant les pièces manquantes.
- **Après le débat sur le PADD en Conseil municipal, ARCHE agglo doit être destinataire du PV et du PADD complet pour engager la subvention.** Après vérification de la cohérence entre le PADD et le PLH, l'aide est engagée. ARCHE Agglo informe la commune de l'engagement. **La commune peut alors demander un acompte de 30%.**
- Le **solde** de la subvention est versé **après l'approbation du document.**

Rappel des aides :

10 000€ pour une élaboration ou une révision imposée (c'est-à-dire pour la mise en compatibilité avec le SCoT, le PLH ou la réglementation). Avec l'approbation du SCoT et celle récente du PLH, les procédures actuellement en cours sont quasiment toutes concernées.

5 000€ pour une révision non imposée

Vu la délibération n° 2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat notamment le Programme Local de l'Habitat et en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Chanos-Curson a transmis son PADD débattu en conseil municipal. En matière d'habitat, la commune prévoit les principales orientations suivantes : prévoir une soixantaine de logements nouveaux, recentrer le développement résidentiel sur les villages en particulier Chanos, produire 8 logements locatifs sociaux qui sont en cohérence avec le PLH au regard des opérations déjà réalisées.

Considérant la proposition d'engager une subvention de 10 000€ ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 € à la commune de Chanos-Curson pour la révision de son PLU ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'urbanisme à signer tout document afférent à la présente délibération.

Arrivée de Laëtitia BOURJAT

Nombre CC Présent : 51 - Nombre CC Votant : 58

FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE

Rapporteur Jean-Louis BONNET

2023-266 - Patrimoine - Adhésion au groupement de commande SDE 07 pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales autorisant le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Vu les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande publique ;

Considérant que le SDE07 propose à ARCHE Agglo d'adhérer à un groupement de commandes en vue de la réalisation d'audits énergétiques de nos bâtiments, en application du Code de la commande publique, entre les personnes publiques dont les bâtiments à auditer sont situés sur le territoire du département de l'Ardèche et département limitrophe ;

Considérant que ces audits auront un double objectif à savoir :

- ✓ Répondre aux exigences du décret tertiaire relatifs à la réalisation de travaux permettant de réaliser une baisse de 60 % des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de l'agglomération de plus de 1000 m²,
- ✓ Répondre aux exigences demandées pour l'obtention des subventions état DETR.

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commande est gratuite et donnera la possibilité à l'agglomération de commander un audit via le SDE07, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, en contrepartie d'une participation égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE07.

Considérant le projet de convention de groupement de commandes définissant les règles entre l'ensemble de ses membres ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- AUTORISE l'adhésion d'ARCHE Agglo au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;
- ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte d'ARCHE Agglo et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

2023-267 - Moyens généraux – Marché de fourniture de matériel et de produits d'entretien

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1, R.2124-2, L.2113-12 et L.2113-13 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant qu'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et de matériels d'entretien comportant 6 lots a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an en juillet 2018 ;

Considérant que ce marché est arrivé à échéance et qu'il convient de le relancer ;

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation relative à la fourniture et la livraison de produits d'entretien, matériels de nettoyage et consommables nécessaires au bon fonctionnement des différents services d'ARCHE Agglo ;

Considérant qu'au regard de l'estimation des prestations d'un montant de 161 800 € annuel, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique ;

Il est proposé une consultation avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- La consultation prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique.

- Le marché, en application de l'article L.2113-10 du code de la commande publique, comportera les 4 lots suivants :

N° du lot	Désignation	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
LOT 1	Fourniture d'articles de ménage	5 000 €	25 000 €
LOT 2	Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène	20 000 €	95 000 €
LOT 3	Fourniture de consommables et distributeurs	20 000 €	95 000 €
LOT 4	Fourniture de produits à usage unique et sacs poubelles	8 000 €	40 000 €
	TOTAL	53 000 €	255 000 €

- L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois 1 an soit une durée maximale de 4 ans ;

- La pondération des critères de jugement des offres sera la suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.00 %
2-Prix des prestations	40.00 %

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Jean-Louis BONNET indique que contrairement à ce qu'il avait annoncé, il n'est pas encore possible techniquement de procéder en interne à la réalisation de nos produits d'entretien.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat et notamment l'allotissement ;
- AUTORISE le Président à lancer la consultation sous forme d'accord-cadre à bons de commande selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;
- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

2023-268 - Finances – Fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône pour l’acquisition d’un local à destination de professionnels de santé

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d’Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d’attribution des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°41.2023.065 du 6 avril 2023 de la commune de Tournon sollicitant l’attribution d’un fonds de concours de 50 000 € pour l’acquisition d’un local à destination de professionnels de santé d’un montant de 229 000€. La charge nette de la commune est de 129 000€ ;

Considérant l’inscription des crédits au budget 2023 au chapitre 204 (opération 1006) du budget principal ;

Considérant l’avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Le Président fait remarquer que la charge nette de la commune est de 129 000 € car une partie du local est pris en charge par l’Hôpital de Tournon-sur-Rhône à hauteur de 50 000 €.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d’Agglomération :

- APPROUVE l’attribution d’un fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône d’un montant de 50 000 € pour l’acquisition d’un local à destination de professionnels de santé.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2023-269 - Finances – Fonds de concours à la commune de Saint-Donat sur l’Herbasse pour la réalisation de l’accès en mobilité douce au collège Joséphine Baker.

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d’Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d'attribution des fonds de concours aux communes en application du 3ème alinéa qui stipule qu'ARCHE Agglo pourra intervenir sous forme de fonds de concours les projets communaux ayant un lien direct avec les compétences communautaires. ;

Vu la délibération n° 2023-033 du 4 avril 2023 de la commune de Saint Donat sur l'Herbasse sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de de 134 762,25€ pour la réalisation de l'accès au collège Joséphine Baker, dont une partie est constitué d'une voie cyclable et dont les travaux s'élèvent à 1 292 061,54€ HT. La charge nette de la commune est de 302 159,29€.

Considérant les statuts d'ARCHE Agglo et la compétence « Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables). »

Considérant la délibération 2022-600 du 12 octobre 2022, approuvant le plan d'action du Schéma Directeur Cyclable. ARCHE Agglo d'ARCHE Agglo en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité et proposant un plan d'actions comprenant des aménagements à mener jusqu'à l'horizon 2036 afin de déployer un réseau cyclable d'environ 130 kilomètres répartis sur 17 itinéraires armatures.

Considérant l'avis favorable du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse d'un montant de 134 762,25€ pour la réalisation de la voie cyclable dans le cadre des mobilités douces.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

PETITE ENFANCE

Rapporteur Isabelle FREICHE

2023-270 - Convention de groupement de commandes avec Planète Môme et accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des repas pour des multi accueils

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1, R.2124-2, et L.2113-6 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant qu'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et la livraison en liaison froide de repas et goûters pour l'ensemble des crèches d'ARCHE Agglo (11 EAJE) a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an en octobre 2019,

Considérant que cet accord cadre a été conclu dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'association Planète Môme,

Considérant que ce marché arrive à échéance en octobre 2023 et qu'il convient donc de le relancer ;

Considérant qu'ARCHE Agglo et l'association Planète Môme souhaitent, à nouveau, afin de réaliser des économies d'échelle liées au volume du marché, mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commande en application du Code de la Commande Publique.

Considérant le projet de convention de groupement de commande définissant les règles de fonctionnement dudit groupement et notamment :

- la nomination d'ARCHE Agglo comme coordonnateur du groupement avec pour mission de procéder à la consultation conformément à la réglementation en vigueur, signer et notifier le marché pour chaque membre du groupement (un acte d'engagement par membre),
- la CAO compétente sera la CAO d'ARCHE Agglo,
- chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, l'exécution du marché

Considérant l'estimation des besoins en nombre de repas et goûters annuels, d'un montant annuel de 250 000 € HT par an (200 000 € pour ARCHE Agglo et 50 000 € pour Planète Môme), il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique ;

Considérant la nature des prestations, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- Une durée de 1 an, renouvelables 3 fois un 1 an soit 4 ans maximum,
- Avec les quantités minimums et maximums suivantes :

11 EAJE - ARCHE Agglo	Minimum	Maximum
REPAS	30 000	52 000
GOUTER	20 000	40 000
TOTAL Repas Groupement	36 000	65 000

- Avec des menus adaptés pour les tranches d'âge (moins de 7 mois, 7 à 12 mois, 12 à 18 mois et 18 à 36 mois)
- Dans le respect des recommandations et textes réglementaires (GEMRCN, PNNS, Loi Egalim, Loi Climat...)
- En livraison en liaison froide le matin entre 7h15 et 9h30
- Avec la pondération des critères de jugement des offres suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 points
2-Prix des prestations	40 points
3- Conditions environnementales	10 points

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Considérant l'avis de la commission petite enfance du 24 avril 2023

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes entre ARCHE AGGLO et l'association PLANETE MOME en désignant ARCHE AGGLO coordonnateur du groupement en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et livraison en liaison froide de repas et goûters pour les multi-accueils du territoire d'ARCHE Agglo,
- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum en quantité relatif à la fourniture et livraison en liaison froide de repas et goûters pour les multi-accueils du territoire d'ARCHE Agglo,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que les contrats passés sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues dans le Code de la Commande Publique, selon la décision de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous les actes y afférents,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget pour l'exercice 2023 et sont à inscrire au budget pour les exercices 2024 et suivants.

2023-271 - Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation – Convention de groupement de commande avec Planète Môme

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1 et L.2113-6 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et l'entretien de matériel électroménager semi-professionnel (lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle ...) pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant d'ARCHE Agglo a été conclu pour une durée d'un an à compter de juin 2022 ;

Considérant que ce marché arrive à échéance en juin 2023 et qu'il convient donc de le relancer ;

Considérant que l'association Planète Môme a les mêmes besoins en fourniture et entretien de matériel électroménager pour ses crèches ;

Considérant qu'il est opportun pour ARCHE Agglo et l'association Planète Môme de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commandes en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée portant sur la fourniture et l'entretien de matériel électroménager et ce dans la limite d'un montant de 40 000 € HT sur la durée du marché ;

Considérant le projet de convention de groupement de commande définissant les règles de fonctionnement dudit groupement et notamment :

- ✓ La nomination d'ARCHE Agglo comme coordonnateur du groupement avec pour mission de procéder à la consultation conformément à la réglementation en vigueur, à la définition et au recensement des besoins de l'ensemble des membres du groupement, à la rédaction des documents de la consultation, à l'analyse des offres, au choix de l'attributaire, à la signature et à la notification du marché pour chaque membre du groupement (un acte d'engagement),
- ✓ Chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, la bonne exécution technique et financière de ce marché et le paiement des prestations correspondantes,
- ✓ Planète Môme informera ARCHE Agglo de chaque commande qu'il passera dans le cadre du marché afin que cette dernière s'assure du respect du montant minimum et maximum du marché.

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande entre ARCHE AGGLO et l'association Planète Môme en désignant ARCHE AGGLO coordonnateur du groupement en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et l'entretien de matériel électroménager pour les multi-accueils du territoire d'ARCHE Agglo,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que le contrat passé sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget,

PROJET DE TERRITOIRE –MOBILITES – DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur Xavier ANGELI

2023-272 - Développement local - Renouvellement du Conseil de développement

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2021-023 du 3 février dernier décidant d'initier le travail préparatoire à l'institution d'un Conseil de Développement ;

Vu la délibération n° 2021-431 du 15 septembre 2021 approuvant la composition du Conseil de Développement d'ARCHE Agglo ;

Considérant que pour tenir compte des démissions de certains des membres du Conseil de Développement, un appel à candidatures a été réalisé par voie de presse, par diffusion sur les panneaux lumineux et les sites internet des communes ;

Considérant l'appel à candidature visant à constituer un Conseil de Développement autour des 4 collèges ;

Considérant qu'une réunion d'information a été réalisée le 21 mars à destination des candidats ;
Considérant que le groupe « fonctionnement » du Conseil de Développement propose de procéder à l'installation d'un CODEV constitué des membres suivants :

COLLEGE	NOM PRENOM
Associations et syndicats	BARTHELON Anne-Catherine DORCIVAL Lise GOUY Francis MAITRE Marie Christine ROZIER Christelle SIGAUD Aurélie SURDON Christine THOMAS Jean-Luc
	BLETON Philippe AMBLARD Caroline ARIAGNO Didier ATTCHAR Jean-Jacques BERNARD Sylvain BILLON Martine CAILLET Grégory CHANTEPY Jean-François COURSODON Nicolas DE SURMONT Françoise DELESTRE Françoise DUCROS Françoise EXBRAYAT Sandrine

Citoyens	FAURE Jean FERY Jean Christophe FONTAINE Anais FRACHISSE Jean-Pierre FRACHON Elodie GARNIER Christophe GRANGEON Raphaëlle ILTIS Véronique LABBE Thierry MEJEAN Hélène MENJOT Denis POULAIN Patrice PRADELLE JACQUES REYNAUD Alexandra ROCHETTE Christophe ROZAND Christine SANCHEZ ALPHONSE THOUMELIN Françoise THUDEROZ Christian
Privés	CAREL Bénédicte CARPENTIER Jean-loup DURAND Bénédicte
Institutions	BERTOLAMI Fabien BLAISE Hervé CHARDON Grégory DESMARQUOY Samuel FAYOL Cédric GAUTHIER Benoit GRUAT Cécile ROCHE Patricia SOZET COUX Aurélie

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la nouvelle composition du Conseil de Développement d'ARCHE Agglo telle que présentée ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Frédéric SAUSSET

2023-273 - Modification d'un délégué au Syndicat Intercommunal des eaux de la Veaine

Vu les articles 5216-7 et L5711-1 à 5711-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2020-353 du 2 septembre 2020 désignant les délégués d'ARCHE Agglo au Syndicat des Eaux de la Veaine ;

Vu la délibération n° 2023-116 du 8 mars 2023 portant modification de délégués d'ARCHE Agglo au Syndicat des Eaux de la Veaine ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué en remplacement de M. Michel MARTIN ;

Considérant l'avis de la commune de Chantemerle les Blés ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- DESIGNER M. Patrick GUICHARD pour siéger au Comité syndical du Syndicat des Eaux de la Veaine.

INFORMATIONS

Présentation du bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo

Les politiques de l'emploi portées par l'agglomération se font via une action transversale à la fois en lien avec la compétence de développement économique, le monde de l'entreprise comme vis-à-vis des publics cibles (en recherche d'emplois, de formation et/ou orientation). Elles sont aussi marquées par une volonté d'intervenir plus particulièrement auprès de la jeunesse.

Les actions menées en la matière concourent à :

- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire sur ces sujets d'emploi ;
- ✓ Accompagner les entreprises sur leur besoin et notamment sur les secteurs en tension ;
- ✓ Informer, sensibiliser faire découvrir les métiers et les emplois au public jeune.

La complexité de l'intervention d'ARCHE Agglo réside dans le fait qu'il existe une multitude d'acteurs et de dispositifs en faveur de l'orientation / la formation / l'emploi / l'insertion sur le territoire. ARCHE Agglo se positionne donc pour le moment en observateur actif de cet écosystème afin d'assurer coordination et lisibilité des actions de ses partenaires à l'échelle de son territoire.

L'implication de la Direction de l'Economie pour l'emploi sur le territoire augmente de manière significative depuis fin 2021. La Direction s'efforce de répondre positivement aux sollicitations des partenaires pour développer des actions terrain en faveur de l'emploi.

ARCHE Agglo participe donc à plusieurs réseaux et initiatives, notamment en lien avec le Service Jeunesse.

Elements chiffres

Données conjoncturelles (à fin décembre 2022)

Population

Hausse du nombre d'habitants : + 3,4% sur 5 ans

Les – de 30 ans représentent 1/3 de la population du territoire

Sur 5 ans, baisse de la population de – de 45 ans.

Viellissement du territoire (cf. annexe)

Actifs

35 060 actifs sur AA

Hausse de 0,3% sur 5 ans

Plus de 60% des actifs ont entre 25 et 54 ans

Baisse de la population active âgée de 15 à 24 ans : - 3,9 %

Taux de chômage Drôme : 7,8%. Sur un an, baisse de 0,9 points.

De manière globale, depuis 2015, le taux de chômage diminue, avec un rebond en 2020.

Demande d'emploi (à fin février 2023)

Catégorie A - demandeurs d'emploi sans aucune activité : **2 382 demandeurs d'emploi**

- ✓ 1 398 sont inscrits depuis moins d'un an
- ✓ 375 ont – de 26 ans
- ✓ 1 314 ont un niveau de formation infra bac
- ✓ Baisse de 8,4 % sur un an
- ✓ Représentent 44% de la demande d'emploi totale

Catégorie A, B et C – Demandeurs d'emploi sans aucune activité + demandeurs d'emploi avec une activité réduite : 4 780 demandeurs d'emploi

- ✓ 2 466 sont inscrits depuis moins d'un an
- ✓ 728 ont – de 26 ans
- ✓ 2 339 ont un niveau de formation infra bac
- ✓ Baisse de 4,9 % sur un an
- ✓ Représentent 89% de la demande d'emploi totale

L'emploi salarié privé hors agriculture (décembre 2021 / décembre 2022)

- ✓ 14 222 salariés sur le territoire AA, + 4,8% sur un an
- ✓ 45 % dans les services / 27 % dans l'industrie (cf. annexe)
- ✓ 1 444 établissements +5,6 % sur un an
- ✓ 51 % dans les services / 23 % dans le commerce

7 235 recrutements hors intérim + 9,7 % sur un an

- ✓ 54 % dans les services / 19 % dans le commerce / 18 % dans l'industrie
- ✓ 45 % en CDI / 15 % en CDD > 6 mois
- ✓ 2 591 – de 26 ans

Principaux secteurs recruteurs :

- ✓ Commerce de gros de fruits et légumes
- ✓ Nettoyage courant des bâtiments
- ✓ Restauration rapide
- ✓ Administration publique générale
- ✓ Restauration traditionnelle

- ✓ 4 850 offres d'emploi + 24,4 % sur un an
- ✓ 44 % dans les services / 32 % dans l'industrie
- ✓ 61 % emploi durable

Actions menées depuis 2022

Du stade vers l'emploi

Evènement piloté par la Préfecture de l'Ardèche et Pôle emploi Tournon et qui s'est déroulé le mardi 21 juin 2022 au stade Léon Sausset.

Objectif : organiser des entretiens de recrutement (job dating) après avoir mélangé de façon anonyme demandeurs d'emploi et recruteurs sur des ateliers sportifs.

Bilan :

- ✓ 95 demandeurs d'emploi présents, dont 25% de jeunes
- ✓ 18 entreprises présentes
- ✓ 117 participants au total
- ✓ Suite au premier contact, 20 à 25 matchs positifs vers une embauche directe (contrat classique ou alternance), ou vers un deuxième rendez-vous programmé
- ✓ Sur les 10 entreprises, 11 recrutements directs + 1 immersion programmée à la Maison Tournonaise.
- ✓ Sur les postes proposés, en majorité en CDI et ensuite alternance / intérim.

SPIE 07

Plusieurs actions à destination des entreprises ont été conduites dans le cadre de la démarche partenariale du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi Ardèche (SPIE 07) :

- ✓ Petit déjeuner entreprises le 16 septembre à ARCHE Agglo Mauves : Immersion.
11 entreprises présentes : Belli Développement, Autocars Ginhoux, Foncia, Revol Porcelaine, Valrhona, Althéora, Fareva, Intermarché Tain, Eni Propreté, Comptoir Rhodanien, Trigano VDL.
- ✓ Rencontre des professionnels de la Petite Enfance le 20 octobre à Mauves : demande faite par Pascale Chanut de contribuer aux actions pour pallier aux problématiques de recrutement des assistants maternels et du personnel crèches. Lien avec les travaux enclenchés par la DDETSP Ardèche.
- ✓ Rallye des entreprises en octobre / novembre : 9 entreprises ont ouvert leurs portes aux demandeurs d'emploi
 - Cave de Tain : 10 inscriptions et 8 présents.
 - Saviel le 14/11 : 13 inscriptions et 8 présents.
 - Bridor le 16/11, 2 sessions : en tout 11 inscriptions et 6 présents.
 - Valrhona le 16 novembre : 13 inscrits et 9 présents.

- Revol le 21 novembre : 9 inscrits.
 - Cosmopar le 22 novembre, 2 sessions : 17 inscrits et 15 présents.
 - Trigano VDL le 22 novembre « industrie au féminin » : 11 inscrites et 10 présentes.
 - Mc Coating le 24 novembre : 11 inscrits et 7 présents.
 - Trigano VDL le 24 novembre : 24 inscrits et 16 présents.
 - Valrhona le 25 novembre : 14 inscrits et 8 présents.
 - Menuiserie Delaye le 25 novembre : 9 inscrits et 6 présents.
- ➔ Bilan plutôt positif avec des entretiens et des embauches.
- ✓ Petit déjeuner entreprises le 19 janvier à Pôle emploi Tournon : Accueil et intégration des salariés.
- 8 entreprise présentes : Tremplin Services, Mercato de l'emploi, Saviel, Ets Bailleul, Maison Delas, CAPED Ardèche, Revol, garage automobile.

Opération « Pilote ton job »

Il s'agit d'une opération conduite par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises à l'occasion du passage du Rallye Monte-Carlo Historique à Tournon le dimanche 29 janvier 2023 entre 14h et 18h. Ils souhaitent s'appuyer sur cet événementiel pour promouvoir les entreprises, les métiers et les offres de postes du secteur industrie/services aux industries.

Deux actions ont été conduites en Drôme-Ardèche : une à Valence et une à Tournon. ARCHE Agglo a travaillé avec la Mairie de Tournon et le Comité des fêtes pour proposer un espace de 100 m² avec un chapiteau pour accueillir 10 à 15 entreprises volontaires pour présenter leurs métiers et leurs opportunités d'emploi.

7 entreprises présentes : Kalistrut, Revol, Saviel, Trigano VDL, Althéora, L'Atelier des 4 Collines, IFARE, Valrhona

Plus de 150 visiteurs accueillis

15^{ème} Forum de l'Emploi le mercredi 15 mars à Mauves. partenariat avec Pôle emploi Tournon.

- ✓ 71 structures présentes le jour J : pas de défection de dernière minute.
- ✓ 6 univers thématiques : Institutionnels, Agriculture / Arboriculture / Viticulture, Industrie, Hôtellerie / Restauration / Animation / Tourisme, Santé / Services à la personne, Bâtiment / Transport / Commerce.
- ✓ 1 nouveauté cette année : un espace de découverte interactive des entreprises et des métiers avec présence de salariés pour échanger, présentation de produits / process, etc.
- ✓ Plus de 450 visiteurs ont été accueillis sur la demi-journée (très légère progression par rapport à 2022).

Un job en local

Initiative portée par la MJC du Pays de l'Herbasse et le club d'entreprises ARCADE en lien avec Pôle emploi Romans et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors.

Cette opération de recrutement a eu lieu le vendredi 17 mars à la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse.

ARCHE Agglo a été sollicitée en tant que partenaire. La date retenue, à 2 jours seulement du Forum de l'emploi, n'est pas très heureuse.

26 structures ont participé à l'opération, en dehors des partenaires emploi. Sur ces 26 exposants, 3 n'étaient pas du territoire : Artim (Agence d'intérim du groupe Archer à Romans), MMD à Granges les Beaumont et l'Atelier des 4 Collines à Hauterives. Et 4 avaient participé le mercredi 15 mars au Forum de l'emploi ARCHE Agglo à Mauves.

L'événement a attiré 250 visiteurs entre 15h et 21h.

Transversalité avec le service jeunesse

Dans le cadre de l'ambition territoriale orientation, formation et emploi des jeunes, portée par Delphine COMTE, plusieurs actions sont conduites en transversalité par les Directions solidarités-jeunesse et Economie Emploi, avec un objectif commun : rapprocher les jeunes des entreprises/organismes employeurs du territoire, favoriser leur interconnaissance dès le collège.

Les actions bénéficient du soutien financier annuel de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Orientation (au titre des Appels à projet Forum des métiers et Actions orientation Familles), pour un montant de 16 k € (6k FMF / 10 k € actions orientation familles). En 2023, le Département de la Drôme a apporté une subvention de 2 k € pour l'action FMF.

2^{ème} édition du Forum des Métiers et des Formations

Le jeudi 26 janvier à l'Espace Rochegude.

- ✓ 84 exposants inscrits / 97 en 2022
- ✓ 79 exposants présents sur les 3 villages : 26 sur la formation et 12 sur l'orientation
- ✓ 5 stands métiers ARCHE Agglo : Assainissement et Eau potable, RH, Petite Enfance, Rivières, Solidarités, Culture.
- ✓ Plus de 700 collégiens entre 9h et 16h
- ✓ Une centaine de : lycéens, jeunes Missions locales et jeunes Pôle emploi entre 9h et 16h
- ✓ 202 personnes sur le créneau 17h-19h / 250 en 2022
- ✓ Un projet à forte dimension partenariale avec : un comité de pilotage territorial, une articulation des professionnels éducatifs et représentants du monde socioéconomique
- ✓ Des actions de préparation menées dans les établissements avec un Guide de visite collégiens

Budget de l'opération hors RH mutualisées : 25 k € en 2022 (budget jeunesse)

Delphine COMTE indique que les partenaires ont fait d'excellents retours sur ce forum. Une interrogation reste sur la pertinence du créneau 17h-19h car des stands n'étaient plus présents à ces horaires.

Elle ajoute que le prochain forum aura lieu le 23 janvier 2024.

Soutien aux missions locales

ARCHE Agglo soutient les deux missions locales intervenant sur son territoire, au titre de leurs missions d'accompagnement des 16-25 ans sortis du système scolaire dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Ce soutien est inscrit dans une convention d'objectifs, avec un financement à l'euro habitant.

Mission Locale Nord Ardèche (MLNA)

- ✓ Secteur d'intervention : 20 communes du versant Ardéchois de l'Agglo
- ✓ Antenne fixe à Tournon sur Rhône
- ✓ Convention du 01/01/2022 au 31/12/2026
- ✓ Financement : 1.5 € * 25 706 habitants (données 2021), soit une dotation annuelle de 38 559 €

Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors (MLDCRV)

- ✓ Secteur d'intervention : ex Communautés de Communes de l'Hermitage et du Pays de l'Herbasse
- ✓ 5 lieux de permanences sur Tain l'Hermitage, La Roche de Glun et Saint Donat sur l'Herbasse
- ✓ Convention du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ Financement : 1.4 € * 33762 habitants, soit une dotation annuelle de 47 267 € (2022)

En matière de publics touchés, les chiffres cumulés des deux structures représentaient en 2021 :

- ✓ 685 jeunes du territoire accompagnés
- ✓ 285 jeunes reçus en premier accueil

Les missions locales sont par ailleurs partenaires d'ARCHE Agglo sur les forums de territoire, Forum de l'emploi et Fdes métiers et formations, et participent au comité de pilotage jeunesse annuel.

En matière de gouvernance, des représentants élus ARCHE Agglo siègent dans les instances des deux associations, Conseil d'Administration et/ou bureau.

Le suivi des conventions se traduit par la remise d'un bilan d'activité territorialisé, et des rencontres techniques avec les services de l'Agglo.

La Caravane des Métiers

Opération conduite par la Région et la Ville de Tournon le lundi 3 avril Quai Farconnet.

Le concept : la Caravane des métiers est un forum itinérant novateur dédié à l'orientation et la découverte des métiers. Une quinzaine de véhicules et d'engins de démonstration menés par le bus de l'orientation viendront rencontrer les publics en Auvergne-Rhône-Alpes.

Etaient présents : le Bus de l'Orientation de la Région, le camion des Métiers du Transport et de la Logistique, le camion du Bâtiment / Construction, le camion de Polyvia (plasturgie), l'Armée, la Gendarmerie, la Police Nationale, les Pompiers de Tournon, un espace Artisanat et le village de l'emploi auquel ARCHE Agglo a participé.

Pour qui ? Collégiens, lycéens, étudiants, parents, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi, etc.

3 établissements scolaires du territoire ont participé avec quelques classes : Collège Notre-Dame, Lycée La Pélissière, Lycée Marius Bouvier.

Capsules Vidéos Métiers territoire

Atelier de 2 jours en direction de jeunes Mission Locale : « Je Filme un métier ». Réalisation de 6 capsules vidéos métiers annuels avec des entreprises ou organismes du territoire désireux de faire découvrir leur métier et leur entreprise.

Production de capsules d'environ 3 minutes, en format SMARTPHONE, destinées à être diffusées aux jeunes du territoire

Accompagnement et montage par un vidéaste professionnel

Accompagnement jeunesse par un conseiller Mission Locale ou le service Jeunesse ARCHE Agglo

Une restitution annuelle organisée par les jeunes vers les familles et partenaires

Entreprises et organismes partenaires 2022 : Biscuiterie Pitôt, Cave Nancy et Julien Cécillon, Maya Communication, ARCHE Agglo Rivières, Hôpital de Tournon, MJC des 2 Rives.

15 jeunes en CEJ (Contrat d'engagement jeunes) à la MLNA ont participé au projet en 2022

Budget de l'opération hors RH Jeunesse : 17 k € (budget jeunesse)

Parcours énigme entreprises

Un projet initié avec le Club ARCADE visant à faire découvrir les entreprises du territoire par les jeunes, cible élèves de 4^{ème} collège.

Un lancement du projet en 2022 avec recueil des besoins, formalisation du projet, mobilisation des entreprises partenaires, groupe test jeunes accueils de jeunes MJC CST

Mise en place d'une plateforme numérique avec géolocalisation des entreprises et parcours découverte.

Organisée autour des 7 Univers Métiers du FMF auquel est rajouté l'Univers Sécurité-Défense-Secours.

Expérimentation avec des classes test au printemps 2023

Montée en charge prévue à partir de septembre : développement du volet animation ludique, nouvelles entreprises partenaires, plus de classes touchées dans le cadre du Parcours Avenir Collège

Budget de l'opération : 7 k € pour le lancement du projet

Budget prévisionnel 2023-2024 : 6 k € (développement de la plate-forme et du volet animation)

Parcours découverte Univers métiers 5ème

Une action construite et animée par le Service jeunesse ARCHE Agglo dans le cadre du Parcours Avenir Collège, à destination des classes 5^{ème}

Un atelier de 2 heures de sensibilisation, acquisition de vocabulaires, et construction en salle d'un mini forum des métiers autour des 7 univers métiers du FMF auquel est rajouté l'Univers Sécurité-Défense-Secours

En 2023 : Atelier proposé aux 5 classes de 5^{ème} du collège Joséphine Baker sur 2 jours

Budget de l'opération : Service jeunesse AA

Actions de préparation au monde professionnel en établissement

Depuis 2022, des interventions de préparation au monde professionnel et notamment prépa stages sont menées dans des établissements du territoire.

Action actuellement menée avec ARCADE au lycée La Pélissière

Sur demande des établissements

Budget annuel moyen : 3 k € (Budget Jeunesse)

Autres actions en établissement

ARCHE Agglo intervient également sur demande des établissements pour accompagner des semaines découvertes métiers.

En 2021 et 2022 : animations classes de 4èmes collèges Joséphine Baker à Saint Donat en lien avec le Bus de l'orientation

En 2023 : animation d'un atelier auprès du dispositif trajectoire du Lycée Marius Bouvier (jeunes décrocheurs)

Promotion des dispositifs de stages professionnels à l'étranger

Depuis 2022, ARCHE Agglo est partenaire des ERASMUS Days, en partenariat avec Maison de l'Europe – Europe Direct 2607, Lycée Gabriel Faure, MLNA, pour promouvoir et faire connaître les programmes de stages à l'étranger.

1^{ère} édition en 2022

Environ 1000 personnes touchées en 2022 (via différentes animations proposées sur 3 jours)

Budget annuel moyen : 4 k € (Budget Jeunesse)

Autres actions partenariales

- ✓ Point Info Jeunesse : Au titre de sa politique jeunesse, ARCHE Agglo finance les POINTS INFOS JEUNESSE qui assure des missions d'information sur l'orientation et les métiers, de recherche d'emploi et stages.
 - 2 PIJ sont présents sur le territoire : TOURNON avec l'espace jeunesse du CST, SAINT DONAT avec la MJC du Pays de l'Herbasse.
 - Les PIJ sont également partenaires du FMF, et ont animé en 2023 le LABO Orientation de la 2^{ème} édition.
- ✓ Ateliers support CEJ : Plusieurs projets sont par ailleurs menés avec les Missions Locales du territoire, notamment MLNA, en lien avec les politiques jeunesse, EAC et Lecture Publique. En 2023, des ateliers seront mis en place avec le service culture, notamment dans le cadre des

Festivals « Mix'in City » et « Partir en Livre pour la jeunesse », avec des jeunes en CEJ Mission Locale.

- ✓ Chantiers éducatifs : ARCHE Agglo est partenaire de l'ADSEA 07 qui organise des chantiers éducatifs pour des jeunes en rupture. Depuis 2022, des chantiers sont réalisés pour le balisage des sentiers de randonnées ARCHE Agglo. L'objectif de ces sentiers est de travailler sur l'insertion professionnelle.

Suite à l'arrêt de l'enveloppe du Département 07 sur ces chantiers, la continuité de ces supports d'insertion sont en questionnement.

- ✓ Comité Local Ecole Entreprises (CLEE) Nord Drôme : instance pilotée par le CIO de Romans (Centre d'Informations et d'Orientation) et qui vise à rapprocher le monde scolaire du monde économique par le biais de plusieurs actions partenariales (ateliers dans les classes, organisation de forums, visites d'entreprises, etc.). ARCHE Agglo a été sollicitée pour faire partie de ce CLEE afin de faire du lien avec le territoire et les entreprises.

Travail partenarial

ARCHE Agglo fait désormais régulièrement le lien avec Pôle emploi, les missions locales, les DDETS, les conseils départementaux, l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, etc...

Participation à plusieurs instances partenariales :

- ✓ Transitions Pro Ardèche et Transitions Pro Drôme : groupes de travail pilotés de part et d'autre du Rhône par les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles de part et d'autre du Rhône (DDETS Drôme et DDETSPP Ardèche). Il s'agit d'accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques et faciliter la mise en place de solutions (mobilisation notamment du dispositif Transitions collectives – Transco).
- ✓ SPIE Drôme : mise en place de la démarche partenariale pilotée par le Conseil départemental de la Drôme. Participation aux réunions, comités de pilotage et groupes de travail.

Focus territoire de l'Herbasse : une rencontre a été réalisée mardi 21 mars avec Pôle emploi Romans et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors (équipe de Romans) afin de faire le point sur les articulations possibles sur le territoire de l'Herbasse. En effet, ce territoire ne dépend pas des partenaires « historiques » d'ARCHE Agglo en matière d'emploi, la Direction de l'Economie ayant des habitudes de travail avec Pôle emploi Tournon, la Mission locale Nord Ardèche et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors antenne de Saint Vallier. Plusieurs pistes existent pour développer la coopération avec ces structures : renforcement de la communication, rencontres régulières pour échanger sur les actions de chacun et visites d'entreprises notamment.

Un travail identique va être conduit sur le bassin de Saint Félicien afin d'être au plus près des réalités du territoire : rencontre avec Pôle emploi Annonay et l'équipe Annonay de la Mission locale Nord Ardèche.

Arcade : le club d'entreprises s'est saisi de plusieurs sujets dans son action avec ses membres, dont la Jeunesse et l'Emploi. ARCHE Agglo aimerait pouvoir se coordonner avec ces groupes de travail, toujours dans l'objectif d'assurer une bonne lisibilité des initiatives sur le territoire. Ainsi, il serait bon de rencontrer les 2 groupes de travail afin de faire le point et échanger.

Comité de pilotage Jeunesse ARCHE Agglo : ARCHE Agglo organise annuellement un comité de pilotage jeunesse qui rassemble l'ensemble des acteurs publics jeunesse, dont les partenaires emploi formation, pour partager à l'échelle du territoire les projets, les dispositifs, les besoins et les enjeux de partenariat.

En 2023 : le comité de pilotage a été organisé dans les locaux de l'entreprise MECLEC ALTHEORA avec un focus mis sur emploi jeunes entreprises territoire.

Quelles perspectives pour l'action de l'Agglomération ?

Le bilan des actions menées montre que **l'agglomération apporte aujourd'hui une vraie valeur ajoutée dans la coordination des acteurs** qui permet de territorialiser l'intervention en matière d'emplois, c'est-à-dire, d'adapter les réponses des partenaires institutionnels aux besoins du territoire sur ses différents bassins de vie et d'emplois.

Les premiers bilans montrent l'intérêt de **poursuivre les actions permettant d'améliorer la réponse au besoin des entreprises et en faveur des publics jeunes.**

Cela pourrait constituer les premiers axes d'une stratégie en matière d'emplois qui reste encore à construire à l'échelle de l'agglomération.

Laëtitia BOURJAT signale qu'il y a une baisse côté Ardèche du nombre de bénéficiaires du RSA.

Laurence HEYDEL GRILLERE souhaite aborder en lien avec ce sujet, un texte sur lequel elle travaille qui s'appelle « Industrie verte », qui concerne l'ensemble des territoires dont ARCHE Agglo avec pour objectif de favoriser l'industrialisation en préservant l'environnement. Dans ce projet, il y a différents volets avec notamment les jeunes et la connaissance du monde de l'industrie. Lors d'une table ronde qu'elle a organisée, il est ressorti la nécessité d'un lien plus étroit entre les établissements scolaires (collèges et lycées) et le monde de l'industrie en le faisant connaître d'abord aux enseignants afin qu'ils en aient une vision qui corresponde à la réalité. Un autre volet concerne la partie aménagement du territoire et l'installation de sites industriels et notamment la question des friches et la mise à disposition de sites qui répondent pleinement aux besoins des entreprises. Le texte est en préparation et elle indique être ouverte à toutes les observations qui mériteraient d'être prise en compte et à toutes les suggestions. Elle enverra aussi une sollicitation à l'AMF 07.

Le Président indique que l'action auprès des scolaires est déjà entreprise et sera prolongée et appuyée par ARCHE Agglo. ARCADE est déjà bien impliquée et l'Agglo fera la coordination afin de convaincre les gros industriels du territoire à s'engager. Concernant la réindustrialisation et l'utilisation des friches, le sujet est traité par l'Agglo mais elle ne dispose pas de foncier très disponible et le Zéro Artificialisation Nette ne va pas faciliter ce travail. Néanmoins, le service économique de l'Agglo est à pied d'œuvre sur le sujet.

Le Président donne la parole à Paul BARBARY qui indique que l'Association Bleu de Cocagne a procédé à la restauration de la machine qui se trouvait à l'intérieur du site ITDT à Tournon-sur-Rhône et qui servait à faire de la toile de Jouy. Ce travail a duré 13 ans et plus de 10 000 heures. Le résultat de ce travail sur notre patrimoine sera présenté le 22 mai à 20 heures à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône et il invite les élus à y assister.

Le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 19h50.